
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE
-----**DÉCRET N° 2024 – 999 DU 26 JUIN 2024**

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Soins de Santé primaires.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**CHEF DE L'ÉTAT,****CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-432 du 02 octobre 2019 portant approbation des statuts de l'Agence nationale des Soins de Santé primaires ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2024,

DÉCRÈTE**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale des soins de santé primaires, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Françoise Sibylle ASSAVEDO**, représentante du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Sèdjro James ALLABI**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Aristide Aboyi EDAH SOHOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- madame **Bètipèri Prisca KOUAGOU**, représentante du Ministère des Enseignements maternel et primaire ;

- madame **Fatiman Elise KOSSOKO** épouse **KOSSOUOH**, représentante du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Justin KANNINKPO**, représentant de l'Association nationale des Communes du Bénin ;
- monsieur **Moustapha ZACARI ADAMOU**, représentant du Comité de Gestion des Zones sanitaires.

Article 2

Madame **Françoise Sibylle ASSAVEDO** est nommée présidente du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

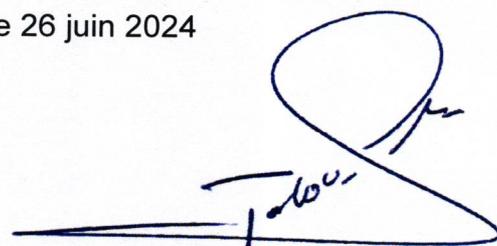
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-250 du 19 mai 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la vaccination et les soins de santé primaires et 2022-138 du 23 février 2022 portant nomination de membres au sein du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Soins de Santé primaires ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

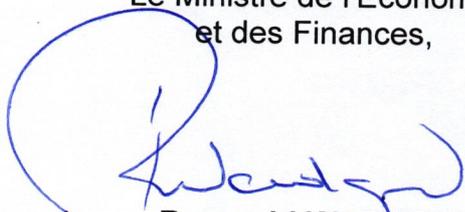
Fait à Cotonou, le 26 juin 2024

Par le Président de la République,
 Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



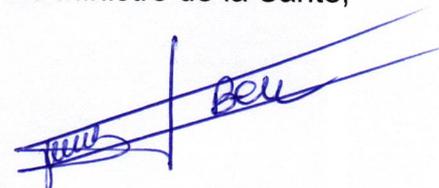
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
 et des Finances,



Romuald WADAGNI
 Ministre d'Etat

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM 2 ; ES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; HCJ : 2 ; MS : 2 ; MEF 2 ; AUTRES
 MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.